



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA

Manitoba

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Victory Building/Édifice Victory
Room 310/pièce 310
269 Main Street/269 rue Main
Winnipeg
Manitoba
R3C 1B3

Title - Sujet Certificats d'énergie renouvelable Certificats d'énergie renouvelable nationaux - SAEA	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP959-211993/B	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EP959-211993	Date 2022-02-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-005-11302	
File No. - N° de dossier WPG-0-43120 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Central Daylight Saving Time CDT on - le 2022-06-02 Heure Avancée du Centre HAC	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guilford, Alison	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg005
Telephone No. - N° de téléphone (204) 228-7215 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 566-6167
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 002 de la demande de soumissions no EP959-211993/B porte sur les points suivants :

1. Consultez la p. 1:

SUPPRIMER : L'invitation prend fin le 2022-04-14 à 14:00

INSÉRER : L'invitation prend fin le 2022-06-01 à 14:00

**2. Conférence des soumissionnaires
jeudi 3 février 2022, 11 h à 11 h 51 (HNC)
Lieu: MS Teams**

INSÉRER : Pièces jointes

1. Procès-verbal (5 pages)
2. PowerPoint (12 pages)
3. Liste des présences (1 page)

3. Consultez la ANNEXE A, BESOIN, ÉNONCÉ DES BESOINS

SUPPRIMER : supprimer dans son intégralité

INSÉRER :

Le Canada reconnaît que l'entrepreneur peut avoir inclus plusieurs projets de CER dans sa soumission. Dans ce cas, les exigences ci-dessous s'appliquent à chaque projet de CER, individuellement. Si l'un ou l'autre des projets de CER inclus dans la soumission ne respecte pas, individuellement, les critères énoncés ci-dessous, la soumission entière peut être jugée non conforme.

Chaque projet de CER doit respecter les critères suivants :

- (a) Être situé au Canada
- (b) Être en mesure de se connecter au réseau électrique existant et être situé là où la capacité disponible de la ligne, de la sous-station ou de la région du réseau électrique à laquelle l'installation se connectera, dans des conditions normales du système, peut accepter 100 % de la capacité contractuelle du projet de CER.
- (c) Utiliser l'énergie solaire ou éolienne pour produire l'électricité.
- (d) Avoir le contrôle du site.
- (e) Être muni de compteurs distincts.
- (f) Ne pas être un projet de type « derrière le compteur ».
- (g) Être une nouvelle construction ou un agrandissement, mais non un réaménagement. Pour plus de clarté, un projet de CER mentionné dans une soumission qui constitue un agrandissement est admissible en vertu de la présente DP seulement en ce qui concerne la capacité contractuelle liée à l'agrandissement, mesurée séparément.
- (h) Être compris dans une seule soumission en réponse à la présente DP. Les contrats seront attribués selon l'ordre de classement indiqué à l'appendice 2.
- (i) Atteindre le stade de l'exploitation commerciale à la date cible du 31 décembre 2025.

4. Consultez la ANNEXE C, CLAUSE D'APPROVISIONNEMENT EN CERTIFICATS D'ÉNERGIE RENOUELABLE (CACER), 5.1 Attributs des énergies renouvelables

SUPPRIMER : (a) Le producteur fera certifier les attributs renouvelables en tant que CER en utilisant la norme ÉcoLogo UL pour les produits d'électricité renouvelable à faible impact, ou une norme équivalente, tel que préapprouvé par le Canada.

INSÉRER : (a) Le producteur fera certifier les attributs renouvelables en tant que CER en utilisant la norme ÉcoLogo UL pour les produits d'électricité renouvelable à faible impact.

5. QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 2 : À l'annexe A, il est indiqué que la demande de marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) est de 6 400 MWh par an, et l'Énoncé des besoins, sous chaque projet de certificat d'énergie renouvelable (CER) doit répondre aux critères suivants : e) avoir une capacité contractuelle proposée supérieure ou égale à 5 MW.

Est-ce que tous les énoncés de besoins s'appliquent au volet des marchés réservés de la SAEA?

L'intérêt économique d'une nouvelle installation offrant 6 400 MWh par an ne semble pas répondre aux critères de l'annexe A.

Réponse 2 : Merci pour votre question. La demande de propositions (DP) a été modifiée afin de supprimer ce qui suit : (e) Avoir une capacité contractuelle proposée supérieure ou égale à 5 MW.

Question 3 : Quel est le pourcentage de majoration du prix du contrat?

Réponse 3 : Il n'y a pas de pourcentage de majoration du prix du contrat. La Base de paiement de l'appel d'offres prévoit un prix ferme pour une durée fixe de vingt ans à compter de la date d'exploitation commerciale.

Question 4 : Un projet doit-il atteindre ou avoir atteint un niveau d'aménagement minimum pour être admissible dans le cadre de cette demande de propositions?

Réponse 4 : Il n'y a pas de niveau minimum d'aménagement du projet requis; cependant, la proposition doit démontrer que le projet CER respecte tous les critères techniques, que la date de son exploitation commerciale sera respectée et qu'il satisfait à la définition de nouvelle construction ou d'agrandissement selon le glossaire (appendice 1 de l'annexe A), pour être admissible dans le cadre de cette demande de propositions. Veuillez consulter l'annexe A pour obtenir de plus amples renseignements.

Question 5 : L'Énoncé des besoins de l'annexe A de la DP pour les certificats d'énergie renouvelable nationaux stipule que chaque projet de CER doit respecter certains critères, dont le critère » h) Être une nouvelle construction ou un agrandissement, mais non un réaménagement. Une « installation renouvelable existante » dans l'appel d'offres désigne « (...) une installation de production (...) réputée avoir de l'équipement commercial de production d'électricité si, à un moment donné, elle a commencé la construction avant l'attribution du contrat ou a produit de l'électricité renouvelable et a reçu des revenus de la mise en commun d'électricité au cours des cent quatre-vingts (180) précédents jours. » L'exclusion des projets dont la construction a commencé avant l'adjudication du contrat, ou qui ont produit de l'électricité renouvelable et reçu des revenus de la mise en commun d'électricité au cours des cent quatre-vingts (180) jours précédents risque de limiter le résultat concurrentiel de l'approvisionnement. Certains projets qui en sont à l'étape de l'aménagement dans l'espoir d'obtenir le marché initial de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sont actuellement à l'étape de la construction, sans avoir attendu et de rester à un état avancé dans la file d'attente de l'AESO. Ces projets devaient à l'origine faire l'objet d'une soumission dans le cadre du marché initial de TPSGC. Il serait regrettable que ces projets, et l'avantage concurrentiel supplémentaire qu'ils pourraient apporter, soient exclus du nouveau marché. Par conséquent, nous demandons que la DP n'exclue pas les projets dont la construction a commencé avant l'adjudication du contrat, ou qui ont généré de l'électricité renouvelable et reçu des revenus de la mise en commun d'électricité au cours des cent quatre-vingts (180) jours précédents.

Réponse 5 : Le Canada n'est pas en mesure d'accepter la modification proposée. Les critères énoncés dans les DP découlent des engagements du gouvernement du Canada, notamment la Stratégie pour un gouvernement vert, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et les lettres de mandat des ministres de SPAC de 2019 et 2021. L'objectif de ce marché est de créer une nouvelle capacité d'électricité propre non inscrite, conformément aux exigences opérationnelles du Canada.

Question 6 : La DP pour les certificats d'énergie renouvelable nationaux, publiée le 12 janvier 2022, stipule que tous les documents justificatifs requis et les offres doivent être soumis le 14 avril 2022, ce qui totalise une période d'appel d'offres de trois (3) mois. Selon nous, les soumissions d'offres nécessitent en moyenne six (6) mois pour : prendre en compte les règles de la DP; examiner notre portefeuille et déterminer les projets concurrentiels; établir les accords de partenariat mutuellement avantageux pour les communautés d'accueil ou les communautés autochtones (normalement le point le plus long); obtenir tous les documents financiers nécessaires; permettre un processus de questions-réponses avec plusieurs séries d'avis publics pour terminer quelques semaines avant la soumission de l'offre; et préparer les documents d'offre pour effectuer la soumission. Par conséquent, nous demandons la prolongation de la période de l'appel d'offres pour qu'elle dure six (6) mois.

Réponse 6 : Merci pour votre question. La DP a été modifiée afin de reporter de sept semaines la date de clôture de l'appel d'offres, soit au 1^{er} juin 2022. Il s'agit de la durée maximale de la prolongation d'un délai jusqu'à la date de clôture de l'appel d'offres.

Question 7 : Avez-vous pris un engagement à respecter le programme ECOLOGO, ou pouvons-nous utiliser une autre certification écologique Green-e?

Réponse 7 : Le Canada n'acceptera que les CER ayant obtenu la certification ECOLOGO d'Underwriters Laboratories (UL). Le point 5.1 de l'Article 5 à l'annexe C a été modifié.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.



Procès-verbal de la conférence des soumissionnaires – Certificats d'énergie renouvelable nationaux

Date : Jeudi 3 février 2022
Heure : De 11 h à 11 h 51 (HNC)
Lieu : Microsoft Teams (Vidéoconférence)

- EP959-211993/B – Certificats d'énergie renouvelables nationaux – Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, ci-après désignée « **SAEA** »; et
 - EP959-211948/C – Certificats d'énergie renouvelable nationaux, désignés ci-après par « **marchés principaux** ».
-

Note : Voir la présentation complète Microsoft PowerPoint ci-jointe.

1. Mot d'ouverture

- Période de questions et réponses : Veuillez garder vos questions jusqu'à ce que nous arrivions au point 5. Période de questions et de réponses.
- La conférence des soumissionnaires pour l'électricité propre en vrac de l'Alberta a eu lieu le mardi 1^{er} février 2022.
- Cette présentation PowerPoint sera publiée dans le cadre d'une modification aux DP.

2. Mot de bienvenue et présentations

3. Contexte, historique de l'approvisionnement et analyse

- Contexte : Certificats nationaux d'énergie renouvelable (CER)
- Historique de l'approvisionnement : Demandes de propositions (DP) antérieures
- Analyse du traitement des DP antérieures

4. Examen des demandes de propositions

- Aperçu
- DP DE LA SAEA
- DP des marchés principaux : Participation autochtone
- Présentation de la soumission
- Procédures d'évaluation et méthode de sélection
- Critères d'évaluation
- Base de paiement
- DP des marchés principaux : Réduction du prix de la soumission

5. Période de questions et de réponses

- Réponses aux questions soumises auparavant.
- Questions des participants : Veuillez « lever la main » dans Microsoft Teams pour poser une question, puis nous vous appellerons pour vous laisser la poser.
- Les réponses aux questions que Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) reçoit seront données au moyen de modifications de l'appel d'offres publiées sur achatsetventes.gc.ca dans les deux langues officielles. Ainsi, les soumissionnaires potentiels auront tous accès à la même information.

Question 1 :

- **Demande de renseignements** : Alison indique dans sa présentation qu'un projet doit être une nouvelle construction ou un agrandissement, mais pas un réaménagement. L'exclusion de ces projets risque de limiter l'avantage concurrentiel que comporte cet approvisionnement. Certains des projets qui ont fait l'objet d'un réaménagement sont maintenant en cours de construction et leur état est avancé. Comme ces projets devaient faire l'objet de soumissions au dernier appel d'offres, il semble donc qu'ils puissent apporter un avantage concurrentiel supplémentaire. Êtes-vous prêts à composer avec la possibilité d'examiner des projets dont l'étape de construction a commencé, mais dont l'exploitation précède l'adjudication du contrat?
- **Réponse de SPAC** : Nous aurons un échange hors ligne avec l'équipe. Si vous pouviez nous envoyer votre question par écrit, nous vous en serions reconnaissants.

Question 2 :

- **Demande de renseignements** : Dans le cadre de l'évaluation, existe-t-il un mécanisme de notation qui privilégie les entreprises autochtones ayant déjà établi un partenariat par rapport à celles ne l'ayant pas encore fait pendant l'appel d'offres, mais qui ont un an pour le faire?
- **Réponse de SPAC** : Nous utilisons une méthode où le soumissionnaire obtient une réduction du prix évalué s'il dépasse de 25 % notre objectif minimum obligatoire d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Elle est calculée au prorata de 25 % à 50 %, et peut profiter d'une réduction de prix de 10 %. Il n'y a pas de points supplémentaires pour la confirmation de l'arrangement avant la soumission de l'offre, c'est quelque chose que nous validerons dans l'année qui suit l'adjudication du contrat aux soumissionnaires retenus. Il n'y a pas d'autre méthode de notation supplémentaire qui s'applique après cette période.

Question 3 :

- **Demande de renseignements** : Comment le gouvernement se prémunit-il, dans le cadre de ce marché, contre les offres d'une partie qui n'aurait pas établi son partenariat autochtone dans le délai d'un an, par rapport à une autre partie qui aurait pu déjà avoir établi un partenariat pendant l'appel d'offres?
- **Réponse de SPAC** : Nous avons apporté un peu d'éclaircissements à ce sujet au début de la présentation. Le pourcentage réel de l'engagement du soumissionnaire sera inscrit dans le marché comme une exigence obligatoire et devra être respecté au cours de cette période d'un an. Si ce partenariat échoue, le Canada aura des motifs pour résilier le contrat. Nous tenons à souligner qu'il s'agit là d'un élément très important pour quiconque souhaite soumissionner, vous serez responsable du pourcentage de votre engagement. Nous sommes à examiner de plus près la manière dont nous évaluerons la validité réelle du partenariat et la conformité du partenaire à notre définition d'entité autochtone. Nous nous pencherons sur cette question dans les semaines à venir, car nous avons reçu une question similaire récemment.

Question 4 :

- **Demande de renseignements** : En ce qui concerne les dispositions de résiliation, sont-elles en place et quelle est la pénalité pour le proposant sélectionné qui ne peut pas respecter l'engagement de participation autochtone après un an?
- **Réponse de SPAC** : Nous avons notre propre programme d'évaluation, appelé Mesure corrective du rendement d'un fournisseur, dans le cadre duquel si nous sommes dans une situation de défaut, nous avons un processus d'évaluation pour la situation en place et ce programme comporte un mécanisme de recours intégré. Parallèlement, la date d'exploitation commerciale est fixée au 31 décembre 2025, et nous avons d'autres dispositions incluses dans nos conditions générales, comme le retard justifiable (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2030/20>). Il pourrait y avoir une telle situation où nous pourrions tenir compte d'autres considérations. L'entrepreneur retenu aura des responsabilités liées à cette clause. Nous recommandons de revoir cette clause parce qu'elle pourrait s'appliquer à la situation de l'entrepreneur retenu et pour pallier d'éventuelles difficultés à respecter cette exigence. Certains mécanismes sont intégrés dans ce contrat et dans notre processus nous permettons de nous estimer capables de faire appliquer cette clause advenant une telle situation.

Question 5 :

- **Demande de renseignements** : En ce qui concerne la participation autochtone, si une entité est un promoteur à 100 %, peut-elle participer à la fois au volet de la DP des marchés principaux et à celui des marchés réservés?
- **Réponse de SPAC** : Oui, nous invitons les soumissionnaires qui ont la capacité de participer aux deux DP. Nous évaluerons d'abord la DP de la SAEA, puis la DP des marchés principaux, car il y a une éventuelle réduction du nombre total de CER. Si votre entreprise est autochtone à 100 %, elle est admissible à la DP du volet principal; si vous confirmez cet engagement, vous pourriez profiter d'une réduction atteignant 10 % du prix évalué.

Question 6 :

- **Demande de renseignements** : Le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) du gouvernement du Canada s'applique-t-il à cette DP, précisément à la résiliation pour raisons de commodité?
- **Réponse de SPAC** : Oui, les clauses du Guide des CCUA figurent dans cette DP et dans le contrat subséquent. Les conditions générales (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2030/20>), qui comprennent la résiliation pour des raisons de commodité, sont également intégrées dans le contrat subséquent.

Question 7 :

- **Demande de renseignements** : Prévoyez-vous de publier un contrat provisoire?
- **Réponse de SPAC** : Le contrat provisoire figure dans la DP en tant que PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.

Question 8 :

- **Demande de renseignements** : Est-ce que SPAC envisagerait d'élargir la structure des projets pour ne pas empêcher un projet dont la construction aurait lieu cette année? Si les soumissionnaires ne peuvent commencer la construction au moment de l'attribution du contrat, sa date de construction peut être reportée à une date plutôt éloignée, selon le déroulement du processus, et il est probable que vous ne pourrez pas respecter vos délais de construction pour cette année. Je recommande vivement de réévaluer cette situation, peut-être par le retrait complet de cette disposition sur la construction. Comme 5 % des marchés réservés est un pourcentage assez faible, j'encourage son augmentation pour attirer davantage de participants autochtones.
- **Réponse de SPAC** : En ce qui concerne votre question sur les nouvelles constructions, nous aurons une discussion plus approfondie hors ligne avec l'équipe du projet sur la définition des nouvelles constructions et la réponse à votre question fera l'objet d'une modification de l'appel d'offres.

En ce qui concerne votre question sur la DP de la SAEA : Nous avons consulté l'industrie et avons soumis une demande de renseignements. Les avis obtenus sont mitigés pour les petits et les grands pourcentages. Il est toujours difficile d'essayer de plaire à tous, et certaines petites entités autochtones seront ravies de participer à l'atteinte d'un volume restreint. Nous vous encourageons à soumissionner la DP des marchés principaux. Comme il est indiqué dans les DP, les soumissionnaires qui respectent tous les critères obligatoires sont admissibles à présenter une offre pour un volume inférieur ou égal au total de CER. Nous encourageons les soumissionnaires qui en ont la capacité à participer aux deux DP. Si votre entreprise est autochtone à 100 %, elle est admissible à la DP du volet principal; si vous confirmez cet engagement, vous pourriez profiter d'une réduction atteignant 10 % du prix évalué. Nous espérons que l'appel d'offres de la SAEA, avec 5 % du volume total, sera toujours attrayant pour une entité autochtone qui souhaite atteindre un petit objectif et qu'elle participera quand même.

Question 9 :

- **Demande de renseignements** : La date limite de soumission étant le 14 avril 2022 rend le délai serré. Il y a beaucoup de choses à faire, notamment s'assurer que vous avez trouvé votre partenaire autochtone. Est-ce que SPAC envisagerait de reporter cette date limite pour laisser suffisamment de temps pour soumettre une offre complète?
- **Réponse de SPAC** : C'est une question dont nous discutons déjà dans l'équipe. Veuillez surveiller la publication d'une modification de l'appel d'offres à achatsetventes.gc.ca.

Question 10 :

- **Demande de renseignements** : Je relis l'article 5 sur les exigences en matière d'attributs renouvelables, et je confirme qu'ils doivent être égaux à ceux qui sont certifiés; il semble que les CER le sont, et c'est bien. Or, quand je relis la clause 5.1d), on parle de certifier et d'enregistrer les CER. Je me demande si vous êtes prêt pour une inscription officielle? Le gouvernement fédéral envisage-t-il de créer un compte pour ces crédits? A-t-il déjà un compte? S'agit-il d'une possibilité de transfert de propriété légale ou d'inscription?
- **Réponse de SPAC** : Nous devons revoir cet article pour nous assurer d'obtenir ce que nous souhaitons accomplir avec cette clause sur l'inscription. Nous donnerons une réponse à votre question au moyen d'une modification de l'appel d'offres.

Question 11 :

- **Demande de renseignements :** Je souhaite simplement souligner que certaines inscriptions sont un peu restrictives sur les possibilités que comportent les autres CER. Ainsi, nous hésitons un peu à nous engager à inscrire nos CER dans un document donné, au cas où cela limiterait notre capacité à faire du reste dans notre installation. Nous espérons obtenir un certain assouplissement de cette exigence. La deuxième question concerne l'insuffisance de l'offre, c'est-à-dire l'incapacité de l'installation à répondre aux besoins d'approvisionnement. À 128 000 MWh par an, il faudrait les remplacer par des CER provenant d'un lieu quelconque du Canada, mais il doit s'agir d'une installation éolienne ou solaire construite ces cinq dernières années. J'espère obtenir un peu plus de souplesse à ce sujet, car l'offre de CER attribués par contrat est limitée au Canada, surtout lorsqu'on essaie de s'en tenir aux nouvelles installations. Les CER pourraient être plus faciles à trouver dans des installations plus anciennes dont l'approbation préliminaire de projet (APP) est échue. C'est un risque que nous avons souligné dans notre offre.
- **Réponse de SPAC :** Nous en avons discuté avec l'équipe et nous y réfléchissons. Nous donnerons une réponse à votre question au moyen d'une modification de l'appel d'offres.

Question 12 :

- **Demande de renseignements :** Dans le cadre de ce marché, a-t-on pensé qu'un promoteur de projet puisse proposer un projet qui ne respecte pas toutes les exigences du programme?
- **Réponse de SPAC :** Oui. Si vous jetez un coup d'œil à la Base de paiement, vous y trouverez une explication de nos procédures d'évaluation. Nous prendrions en compte les projets qui n'offrent pas le volume complet, et nous emploierons une méthode d'attribution d'un contrat unique ou de contrats multiples. Nous accepterons quand même votre soumission si elle remplit toutes les conditions obligatoires.

Question 13 :

- **Demande de renseignements :** Avez-vous pris un engagement à respecter le programme ECOLOGO, ou pouvons-nous utiliser une autre certification écologique Green-e?
- **Réponse de SPAC :** Nous n'avons pas inscrit Green-e pour l'instant, mais c'est possible d'étudier cette possibilité à l'issue d'une discussion interne pour nous assurer qu'elle répond à nos exigences. Nous donnerons une réponse à votre question au moyen d'une modification de l'appel d'offres.

6. Mot de la fin

Nous resterons en ligne pendant quelques minutes encore. N'hésitez pas à envoyer un courriel si vous avez d'autres questions. Nous vous répondrons au moyen d'une modification.

Toute modification de la DP à l'issue de cette conférence sera publiée sous la forme d'une modification de l'appel d'offres sur www.achatventes.gc.ca dans les deux langues officielles.

La séance est levée à 11 h 51 (HNC).



Conférence des soumissionnaires Certificats d'énergie renouvelable nationaux

EP959-211993/C — Certificats d'énergie renouvelable nationaux (ci-après désignée sous le nom de « DP dans le cadre de la SAEA »)

- Date de publication de la demande de soumissions : 12 janvier 2022
- Date de clôture de l'appel d'offres : 14 avril 2022 à 14 h (HNC)

EP959-211948/C — Certificats d'énergie renouvelable nationaux (ci-après désignée sous le nom de « DP principale »)

- Date de publication de la demande de soumissions : 12 janvier 2022
- Date de clôture de l'appel d'offres : 14 avril 2022 à 14 h (HNC)

www.pspc-spac.gc.ca


 Public Services and Procurement Canada Services publics et Approvisionnement Canada

Canada

1

Ordre du jour

- Mot d'ouverture
- Mot de bienvenue et présentations
- Contexte, historique des acquisitions et analyse
- Revue des DP
- Période de questions et réponses
- Mot de la fin

www.pspc-spac.gc.ca


 Public Services and Procurement Canada Services publics et Approvisionnement Canada

Canada

2

Mot d'ouverture

- Période de questions et réponses
- Conférence du soumissionnaire d'Électricité propre en vrac, Alberta tenue séparément le 1^{er} février 2022
 - Pour toute question, écrivez à l'autorité contractante :
 - Tyler.Zdan@pwgsc-tpsgc.gc.ca
 - Le soumissionnaire est responsable de noter ces différences et d'en tenir compte dans chaque présentation de soumission, selon le cas
 - À inclure dans la ou les modifications à la demande de soumissions :
 - la liste des participants et leur adresse courriel
 - une copie de la présente présentation PowerPoint
 - les questions et réponses

3

www.pspc-spac.gc.caPublic Services and
Procurement CanadaServices publics et
Approvisionnement Canada

Canada

3

Bienvenue

Présentations

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
- Surveillant de l'équité de SPAC de Samson et associés

4

www.pspc-spac.gc.caPublic Services and
Procurement CanadaServices publics et
Approvisionnement Canada

Canada

4

Contexte

- Les DP de certificats d'énergie renouvelable (CER) principale et dans le cadre de la SAEA tiennent compte :
 - du Cadre pancanadien et de la Stratégie pour un gouvernement vert;
 - du mandat de 2019 de la ministre de SPAC concernant :
 - l'électricité propre,
 - l'attribution de contrats à des entreprises autochtones.

5

www.pspc-spac.gc.caPublic Services and
Procurement CanadaServices publics et
Approvisionnement Canada

Canada

5

Historique des acquisitions

- DP précédentes
 - 4 DP publiées en janvier 2021
 - 2 DP intitulées Nouvelle énergie solaire en Alberta
 - 2 DP intitulées Certificats d'énergie renouvelable nationaux
 - Fin des DP en février 2021
 - Aucune soumission recevable

6

www.pspc-spac.gc.caPublic Services and
Procurement CanadaServices publics et
Approvisionnement Canada

Canada

6

Analyse

- Analyse des processus de DP précédents
 - Commentaires de l'industrie
 - Demande d'information et sondage
 - Rencontres individuelles
 - Problèmes cernés
 - Délais courts
 - Partenariats pour la participation autochtone
 - Garanties de soumission et garanties contractuelles

7

www.pspc-spac.gc.ca


Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

7

Examen de la DP

- Résumé
 - Période de 20 ans
 - En vigueur au plus tard le 31 décembre 2025
 - Nouvelle construction ou agrandissement, mais pas un réaménagement
 - Nombre total requis de certificats d'énergie renouvelable (CER) équivalant à 128 000 MWh par année
 - Énergie solaire ou éolienne
 - **SAEA** : Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones jusqu'à 5 % (6 400 CER)
 - **Principale** : entre 95 % et 100 % du volume total en fonction de l'attribution du contrat en vertu de la SAEA

8

www.pspc-spac.gc.ca


Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

8

Examen de la DP (suite)

- DP dans le cadre de la SAEA
 - Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, veuillez consulter l'annexe 9.4 du *Guide des approvisionnements* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnement/annexe/9/4>)
 - Dans la partie 5 de la DP, 5.2.3, Attestations supplémentaires préalables à l'attribution du contrat
 - 5.2.3.1 Marchés réservés aux entreprises autochtones
 - 5.2.3.2 Attestation d'un propriétaire/employé — marchés réservés aux entreprises autochtones

9

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

9

Examen de la DP (suite)

- DP principale : Participation autochtone
 - Intérêt financier
 - S'applique aux projets de nouvelle construction
 - Minimum obligatoire de 25 %
 - Si ce minimum est dépassé, réduction du prix de l'offre jusqu'à 10 %
 - Déclaration à présenter d'ici la date de clôture des soumissions
 - Entente à confirmer au plus tard un an après l'attribution du contrat

10

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

10

Examen de la DP (suite)

- Présentation des soumissions
 - Consultez les parties 2 et 3 des DP pour de plus amples renseignements
 - Connexion postel
 - Pour demander l'ouverture d'une conversation Connexion postel, écrivez à l'adresse suivante : roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca
 - Il n'est pas nécessaire de remplir ou de publier les soumissions au début de la conversation, mais une fois cette dernière ouverte, les documents peuvent être publiés en tout temps jusqu'à la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions
 - Les soumissions télécopiées seront acceptées au 1-418-566-6167
 - Demandes de renseignements — en période de soumission
 - Alison Guilford : Alison.Guilford@pwgsc-tpsgc.gc.ca

11

www.pspc-spac.gc.ca

Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

11

Examen de la DP (suite)

- Procédures d'évaluation et méthode de sélection
 - Processus de conformité des soumissions en phases
 - Trois phases : évaluation financière, évaluation technique et évaluation finale.
 - Phase 1
 - Les soumissions sont revues pour vérifier que toutes les données financières sont fournies.
 - Phase 2
 - Les soumissions sont revues pour vérifier que toutes les données techniques sont fournies.
 - Phase 3
 - Les critères techniques et financiers obligatoires sont évalués à des fins de conformité et fin de l'évaluation. Le Canada recommandera l'attribution du contrat aux soumissions recevables dont le prix rajusté par CER est le plus bas, jusqu'à concurrence du nombre maximum de CER indiqué dans la soumission, jusqu'à l'atteinte de la cible d'approvisionnement (au plus 128 000 CER).

12

www.pspc-spac.gc.ca

Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

12

Examen de la DP (suite)

- Critères d'évaluation
 - **DP principale et DP dans le cadre de la SAEA** : Les critères techniques obligatoires sont évalués à l'aide de facteurs éliminatoires (réussite/échec) (appendice 2 de l'annexe A).

DP principale

- 25 % minimum obligatoire de participation des entreprises autochtones.
- Le critère financier (relatif à la participation autochtone) détermine la réduction du prix de la soumission.
- Le prix rajusté sera uniquement utilisé aux fins d'évaluation.

13

www.pspc-spac.gc.ca

 Public Services and
Procurement Canada

 Services publics et
Approvisionnement Canada

13

Examen de la DP (suite)

- Base de paiement
 - Les soumissionnaires doivent fournir :
 1. le nombre maximal de CER offerts (par an);
 2. le prix ferme à partir de la date de mise en exploitation commerciale (au plus tard le 31 décembre 2025) pour une durée fixe de 20 ans.
 - Le nombre maximal de CER offerts par année doit être en MWh.
 - Le prix doit être au format \$/CER.

14

www.pspc-spac.gc.ca

 Public Services and
Procurement Canada

 Services publics et
Approvisionnement Canada

14

Examen de la DP

- DP principale : Réduction du prix de la soumission
 - Pointage de participation autochtone = $(\text{intérêt financier de } X \% - 25 \%) / 25 \% * 2$
 - Exemple : Le soumissionnaire indique un intérêt financier de 40 % :
(intérêt financier de 40 % - 25 % = 15 %) / 25 % * 2 = **1,20 point**.
 - Prix par CER rajusté = $(1 - (0,05 \times \text{pointage de participation autochtone})) * \text{prix par CER}$
 - Exemple : $(1 - (0,05 \times \mathbf{1,20 \text{ point}})) * 17,0000 \$ = 15,9800 \$$

Le prix rajusté sera uniquement utilisé aux fins d'évaluation.

15

www.pspc-spac.gc.ca

15

Période de questions et réponses (suite)

1. Réponses aux questions soumises préalablement
2. Questions des participants à la conférence des soumissionnaires

16

www.pspc-spac.gc.ca

16

Période de questions et réponses (suite)

- **Question 1** : Pourquoi attribuer des CER de sources d'énergie solaire et éolienne uniquement?
- **Réponse 1** : Les projets utilisant l'énergie solaire et éolienne fourniront de l'électricité propre dans les délais prévus. Les autres types d'électricité propre ne seront pas opérationnels à temps pour répondre aux exigences du projet de nouvelle construction d'ici la fin de 2025.

17

www.pspc-spac.gc.ca

 Public Services and
Procurement Canada

 Services publics et
Approvisionnement Canada

17

Période de questions et réponses

(suite)

- **Question 2** : Pouvons-nous changer de partenaires autochtones?
- **Réponse 2** : Le soumissionnaire n'a pas à préciser l'identité de ses partenaires autochtones dans le formulaire de déclaration de participation autochtone présenté à l'appendice 8.
Par conséquent, le soumissionnaire retenu peut changer de partenaire autochtone avant la confirmation, qui est requise dans l'année qui suit l'attribution du contrat. SPAC recommande toutefois au soumissionnaire retenu de ne pas effectuer un tel changement et invite tous les soumissionnaires à entreprendre des négociations sérieuses avec les partenaires autochtones potentiels. Dans l'année qui suit l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu doit confirmer que le pourcentage de participation autochtone qu'il a déclaré dans sa soumission a été atteint dans le cadre de l'entente conclue avec son partenaire autochtone. En changeant de partenaire, le soumissionnaire retenu ne pourra pas confirmer un pourcentage de participation autochtone inférieur à celui qu'il a déclaré dans sa soumission.

18

www.pspc-spac.gc.ca

 Public Services and
Procurement Canada

 Services publics et
Approvisionnement Canada

18

Période de questions et réponses (suite)

- **Question 3** : Mon entreprise appartient à 100 % aux Premières Nations (c.-à-d. qu'elle n'est possédée ni par une bande ni par une collectivité). Est-ce qu'elle est une « entité autochtone admissible »?
- **Réponse 3** : Oui, une entreprise autochtone serait considérée comme une entité autochtone admissible, conformément à la définition du terme figurant à l'appendice 1 de l'annexe A.

19

www.pspc-spac.gc.ca

19

Période de questions et réponses (suite)

- **Question 4** : En ce qui concerne la DP dans le cadre de la SAEA, quelles sont les exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones?
- **Réponse 4** : Un soumissionnaire doit attester dans sa soumission que son entreprise est autochtone, en vertu de la SAEA. L'attestation comprend une garantie de la part de l'entreprise de continuer à satisfaire, pendant toute la durée du contrat, aux critères qui la définissent comme une entreprise autochtone. L'attestation du soumissionnaire indiquant que son entreprise est autochtone sera vérifiée avant et après l'attribution du contrat.

Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, veuillez consulter l'annexe 9.4 du *Guide des approvisionnements* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/9/4>).

www.pspc-spac.gc.ca

20

Période de questions et réponses (suite)

- **Question 5** : Est-ce que je recevrai des mises à jour par courriel ou est-ce que je devrai m'inscrire comme fournisseur pour les recevoir?
- **Réponse 5** : La meilleure manière de rester à l'affût des dernières nouvelles est de s'inscrire au service d'avis par courriel d'Achatsetventes.gc.ca, ou encore de s'abonner à un fil de nouvelles RSS ou Atom pour recevoir des avis chaque fois qu'une occasion d'affaires est modifiée ou mise à jour. Veuillez consulter la page Surveiller les occasions d'affaires sur Achatsetventes.gc.ca (<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/surveiller-les-occasions-d-affaires>).

21

www.pspc-spac.gc.ca

21

Période de questions et réponses

Questions des participants

Pour poser une question, veuillez utiliser la fonction permettant de lever la main dans Microsoft Teams, et nous vous donnerons la parole.

22

www.pspc-spac.gc.ca

22

Mot de la fin

- **Date de clôture de l'appel d'offres** : 14 avril 2022 à 14 h (HNC)
- **Date prévue de l'attribution du contrat** : automne 2022
- **Veillez envoyer toute question supplémentaire à l'autorité contractante** :
Alison Guilford
alison.Guilford@pwgsc-tpsgc.gc.ca
- Le procès-verbal de la conférence du soumissionnaire, la liste des présences, les coordonnées des participants, la présentation PowerPoint et les questions et réponses seront publiés sur Achatsetventes.gc.ca.
- Toute modification apportée aux exigences sera mentionnée dans les modifications à la demande de soumissions.

23

www.pspc-spac.gc.caPublic Services and
Procurement CanadaServices publics et
Approvisionnement Canada

Canada

23

Merci de votre présence et de
votre participation à cette
conférence du soumissionnaire!

24

www.pspc-spac.gc.caPublic Services and
Procurement CanadaServices publics et
Approvisionnement Canada

Canada

24

First Name / Prénom	Surname / Nom	Organization / Organisation	E-mail Address / Adresse courriel
Roslyn	McMann	BluEarth Renewables	roslyn@bluearth.ca
Amber	Kirby	Capital Power Corporation	akirby@capitalpower.com
Rob	Tennent	Capital Power Corporation	rtennent@capitalpower.com
Bruce	Kolesnik	EDF Renewables	
Stephanie	Sun	EDF Renewables	
Dan	Eaton	Elemental Energy	deaton@elementalenergy.ca
Liam	Wolfe	Elemental Energy	lwolfe@elementalenergy.ca
Talmadge	Farnes	Evolugen	Talmadge.Farnes@evolugen.com
Stewart	Norval	Evolugen	Stewart.Norval@evolugen.com
Firman	Latimer	Fnpower	firman@fnpower.ca
Trent	Jobson	Jobson Consulting Inc.	info@jobson.ca
Darren	Bruins	METIS NATION POWER AUTHORITY	db Bruins@mnpa.ca
Kurt	Vouri	METIS NATION POWER AUTHORITY	kurt@mnpa.ca
Frank	Kuznik	Potentia Renewables Inc.	fkuznik@potentiarenewables.com
Marika	Gibson	RES Group	
John	Sheppard	South Head Energy Corp	john@southheadenergy.com
Jack	Steenhof	South Head Energy Corp	jsteehof@steehof.ca
Jillian	Haneiph	SWITCH Power	JHaneiph@switchpower.ca
Paul	Blaha	TIU Canada	pblaha@tiucanada.com
Fidel	Reijerse	unknown / objet non identifié	
Luke	Blake	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Bhuwan	Devkota	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Tanya	Gostev	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Taylor	Graft	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Alison	Guilford	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	Contracting Authority / Autorité contractante : alison.guilford@pwgsc-tps.gc.ca / alison.guilford@tps-gc-pwgsc.gc.ca
Thierry	Lemieux	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Loris	Padovan	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Bryn	Wright	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Ada	Yu	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Tyler	Zdan	Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada	
Danny	Wisniowski-Wong	Departement of National Defence / Ministère de la défense nationale	
Mathieu	Farley	Samson	